

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, BELLON Claudette.

Mme BELLET Aurélie est présente à partir de 18h15.

Absents : M. LOUIS Jean Bernard (pouvoir donné à Mme ELAPHOS Marie-Hélène), REBERT Laurent (pouvoir donné à Mme ELAPHOS Marie-Hélène), BELLET Emeline ( pouvoir donné à Mme BEGOU Yvette), MEYSENQ Marie-José ( pouvoir donné à M. CANDY Christophe), BELLET Aurélie ( pouvoir donné à M. CANDY Christophe).

Secrétaire de séance : Marie Hélène ELAPHOS.

A son arrivée M. CANDY Christophe informe du retard dû à une réunion de travail de Mme BELLET Aurélie qui par précaution lui a remis pouvoir, jusqu'à son arrivée.

### **Approbation du C.R du 29/01/2021**

Aucune remarque n'a été effectuée. Le Maire les élus approuvent le C.R tel qu'il a été publié à l'unanimité des présents et représentés

### **Vote des budgets**

Le Maire indique qu'il présentera les comptes administratifs, mais selon la règle établie, il ne sera pas présent au moment où ces comptes seront votés par les élus.

Il présente le compte administratif du budget principal et apporte quelques précisions, puis celui du budget Eau et Assainissement.

En l'absence du Maire, sorti de la salle de réunion, la première adjointe a fait procéder aux deux votes correspondants aux deux budgets, qui sont adoptés par 10 voix pour les comptes administratifs du budget principal et du budget Eau et Assainissement.

Les détails des comptes administratifs votés sont indiqués ci-après :

### **Vote du Compte Administratif 2020 : Commune (budget principal)**

#### Section de Fonctionnement

Total des dépenses de Fonctionnement	: 132 170, 63 €
Total des recettes de Fonctionnement	: 211 423, 01 €
<i>Résultat de Fonctionnement 2020</i>	: <i>79 252, 38 €</i>

#### Section d'Investissement

Total des dépenses d'Investissement	: 133 004, 21 €
Total des recettes d'Investissement	: 323 723, 71 €
<i>Résultat d'Investissement 2020</i>	: <i>190 719,50 €</i>

- Délibération adoptée par 10 voix (présents et représentés)

### **Vote du Compte Administratif 2020 : Eau et Assainissement**

#### Section de Fonctionnement

Total des dépenses de Fonctionnement	: 19 805, 52 €
Total des recettes de Fonctionnement	: 36 059, 24 €
<i>Résultat de Fonctionnement 2020</i>	: <i>16 253, 72 €</i>

#### Section d'Investissement

Total des dépenses d'Investissement	: 5 179, 38 €
Total des recettes d'Investissement	: 13 094, 28 €
<i>Résultat d'Investissement 2020</i>	: <i>7 914, 90 €</i>

- Délibération adoptée par 10 voix (présents et représentés)

Après les votes des comptes administratifs, M le Maire revient.

**Vote du Compte de Gestion 2020 : Commune (budget principal)**

Après vérification précise des documents qui ont été mis à disposition par la Trésorerie de Veynes, il apparaît qu'il y a stricte concordance entre le compte de gestion du budget principal et le compte administratif établi par la commune. Il y a donc lieu de valider la comptabilité fournie par la Trésorerie au titre de l'année 2020.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Vote du Compte de Gestion 2020 : Eau et Assainissement**

Après vérification précise des documents qui ont été mis à disposition par la Trésorerie de Veynes, il apparaît qu'il y a stricte concordance entre le compte de gestion du budget Eau et Assainissement et le compte administratif établi par la commune. Il y a donc lieu de valider la comptabilité fournie par la Trésorerie au titre de l'année 2020.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Vote des Budgets prévisionnels 2021 :**

Le Maire présente aux élus les projets de budget pour l'année 2021, et soumet à leur approbation les montants qui sont proposés pour les différents chapitres de ces budgets

**Vote du Budget Primitif 2021 : Commune**

Section de Fonctionnement

Total des dépenses de Fonctionnement	:	234 822, 31 €
Total des recettes de Fonctionnement	:	234 822, 31 €

Section d'Investissement

Total des dépenses d'Investissement	:	893 401, 15 €
Total des recettes d'Investissement	:	893 401, 15 €

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Vote du Budget Primitif 2021 : Eau et Assainissement**

18h15 : Mme BELLET Aurélie arrive et prend sa part au vote

Section de Fonctionnement

Total des dépenses de Fonctionnement	:	72 949,54 €
Total des recettes de Fonctionnement	:	72 949,54 €

Section d'Investissement

Total des dépenses d'Investissement	:	100 153,91 €
Total des recettes d'Investissement	:	100 153,91 €

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget communal 2021 (budget principal)**

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2021 est	31 487,31 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2021 est	-78 059,99 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	238 454,39 €

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget Eau et Assainissement 2021**

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2021 est	37 220,16 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2021 est	74 300, 03 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	0 €

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2021**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département et par les partenaires (bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie...), la participation de la Commune est sollicitée à hauteur de 0.40 centime d'euro par habitant, ce qui représente une somme de 62,80€ pour notre commune.

Outre la participation financière, le conseil est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer la convention pour l'année 2021.

Pour mémoire cette participation est reconduite d'année en année par la commune de La Beaume.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Vote des taxes directes locales 2021**

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de TFPB.

Ainsi pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département : il faut donc ajouter le taux du Département (26,10%) au taux de foncier bâti de la commune.

Dans un souci de transparence à l'égard des administrés et de respect de la réglementation, **toute délibération de vote des taux 2021 qui reconduirait le seul taux foncier bâti communal 2020 sans ajout du taux du Département (26,10%) s'apparentera à une baisse de taux.**

Les taux de la part communale sont :

Taxe d'habitation	: 9,53 % (inchangée pour les foyers assujettis)
Foncier Bâti	: 47,74% (21,64 % + la part département 26,10 %)
Foncier Non Bâti	: 104,31 % (inchangée)

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Station d'épuration : autorisation à donner au Maire pour l'achat des terrains et signature de l'acte**

Une société spécialisée dans les sondages de terrain va réaliser prochainement un sondage sur la parcelle envisagée pour l'implantation de la future Station d'Épuration (StEp). Si ces sondages sont favorables, la commune envisage l'acquisition de ce terrain afin d'y réaliser ce projet indispensable.

Il est demandé aux élus d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte correspondant.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Station d'épuration : autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions.**

Afin de pouvoir mener à bien le projet d'implantation de la StEp, il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à effectuer les demandes de subventions y correspondant.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Bail de chasse Commune/AICA : autorisation à donner au Maire pour signature**

L'AICA en la personne de son président M. BOUTRY Jérôme nous propose la signature d'un bail de chasse. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer ce document.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Cotisation 2021 Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes**

L'Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes nous adresse son appel à cotisation 2021 d'un montant de 200€.

Pour rappel l'adhésion nous permet de bénéficier de la représentation de la commune à l'échelle départementale, régionale et nationale du réseau des Communes Forestières. Elle nous garantit l'accès à l'ensemble des services proposés par l'association tels que formations, visites, rencontres thématiques.... Elle nous apporte un appui individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Réalisation d'une coupe de bois dans des parcelles forestières ne relevant pas du régime forestier**

L'objectif de cette coupe de bois et les résultats qui en sont attendus visent à améliorer les boisements de la Commune de La Beaume. Elle se réalisera sur les parcelles 423, 443, 445, 459 et 460 de la section E.

L'AFAB (ASL de Gestion Forestière) en sera le maître d'œuvre. Pour ce faire la commune adhère pour 5 années à l'AFAB (50€) ainsi qu'à PEFC (0.65€x2ha=1,30€) pour le montant de 51,30€.

Les revenus des coupes de bois seront versés par l'exploitant forestier acheteur du lot de bois à la commune de La Beaume.

La commune recevra de l'AFAB une facture de 12% HT du montant de la vente des bois ( l'AFAB n'est pas assujettie à la TVA).

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Demande de « délivrance » pour une coupe d'affouage parcelle 23 par l'ONF.**

M.Galley répond à notre demande d'une nouvelle coupe d'affouage pour les habitants de la commune sur la parcelle 23.

Une douzaine de personnes semblent d'ores et déjà intéressées.

Un règlement sera mis en place et les inscriptions prises.

- Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

**Transfert de la compétence « mobilité » à l'Intercommunalité**

La CCBD (Communauté de Communes Buëch Dévoluy) a le 20 décembre 2020 délibéré en faveur du transfert de la compétence « mobilité ». Nous recevons la délibération de la CCBD et leur demande en date du 16 février dernier. Il nous est demandé de délibérer dans un délai de 3 mois... Ce délai est dépassé ; à défaut la commune est réputée favorable à ce transfert de compétence.

**Questions diverses :**

Il est abordé le problème des chats non stérilisés, et par là même le problème de l'adoption des chatons ; il est proposé de contacter la SPA.

Une demande est faite pour la mise en ligne des délibérations issues des conseils municipaux ; du fait du double emploi Poste-Mairie de la secrétaire, l'organisation du temps de travail en temps partiel est compliqué et ne laisse guère de temps pour le site de la commune, ceci renforcé par les problèmes de connexion rencontrés jusqu'alors. Aucune obligation de publication en ligne, les délibérations sont régulièrement affichées en Mairie et à la disposition des administrés.

M le Maire informe de la venue le 8 juillet de la Compagnie du Pas de l'Oiseau, pour une représentation théâtrale en extérieur, ceci par le biais de l'Office de Tourisme. Des affiches seront mises en place dès leur arrivée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 20 minutes.**